

# Un rapport sénatorial pousse l'État à définir sa stratégie informatique

15 nov. 2016, PAR Soazig Le Nevé

L'État doit adapter son informatique aux nouveaux usages et a besoin de ressources en interne pour piloter les sous-traitants et développer des projets, souligne un rapport du sénateur Michel Canevet.

Non, les systèmes d'information ne sont plus seulement *“une fonction support”* mais avant tout *“un vecteur de transformation”* des métiers et des services publics. *“La perception des secrétaires généraux des ministères – et plus généralement des agents publics – doit évoluer”*, pose d'emblée le sénateur UDI Michel Canevet, dans un [rapport d'information](#) consacré à la **direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic)**, publié le 14 novembre.

L'enjeu est stratégique, insiste le sénateur, qu'il s'agisse de la fourniture de services publics numériques, de la sécurisation des grands projets informatiques de l'État, du développement et de la maintenance du Réseau interministériel de l'État (RIE) ou encore de la mutualisation des données, des projets et des infrastructures informatiques.

Or *“si, d'un point de vue législatif et réglementaire, la Dinsic dispose du cadre nécessaire pour assumer ses fonctions, les moyens qui sont consacrés à la maîtrise de l'évolution du système d'information de l'État sont encore insuffisants face à l'ambition et aux enjeux affichés”*, estime le rapport du Sénat. Un *“renfort de moyens”* estimé à 50 équivalents temps plein travaillé (ETPT) et à 20 millions d'euros permettrait de sécuriser son action et les impacts des transformations en cours et de contribuer au financement des projets interministériels.

## Cinq fois plus d'agents au Royaume-Uni

Michel Canevet recommande de redéployer au profit de la Dinsic les moyens dégagés par les mutualisations dans les services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (Sidsic) mais aussi en administration centrale. Car *“la Dinsic est la seule à même de garantir la*

*cohérence du système d'information de l'État grâce à son positionnement interministériel*", insiste-t-il.

Actuellement, les effectifs de la direction supervisée par Henri Verdier s'élèvent à 126 équivalents temps plein (ETP) – dont 40 s'occupent du Réseau interministériel de l'État. À titre de comparaison, le Government Digital Service, au Royaume-Uni, compte plus de 500 personnes pour aider le gouvernement à mettre en place des services numériques plus performants.

Quant à son budget, il serait de l'ordre de 32,5 millions d'euros. *"Si l'on isole les dépenses de personnel, les crédits susceptibles d'être mobilisés pour réaliser l'ensemble des missions de la Dinsic s'élèvent à 22 millions d'euros environ – à comparer avec le chiffre de 1,9 milliard d'euros de dépenses informatiques de l'État (hors masse salariale)"*, relativise le sénateur.

### **65 CDD d'informaticiens transformés en CDI**

Michel Canevet pointe un autre écueil dans la politique informatique de l'État : le recours aux contractuels et aux sous-traitants. Les 18 500 informaticiens en charge des systèmes d'information de l'État appartiennent à 90 cadres d'emplois différents, seuls quelques ministères (dont l'Intérieur) disposant d'un corps spécifique\*. Ce qui limite la mobilité des informaticiens autant que *"l'attractivité de l'État pour ces profils, alors même que les besoins sont importants"*.

Au total, les contractuels représentent 10 % des emplois dans le domaine informatique et jusqu'à 30 % pour la catégorie des ingénieurs informaticiens (catégorie A). Le rapport rappelle que selon la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), les contractuels restent généralement moins de six ans dans l'administration, notamment en raison de la réticence des ministères à transformer leur CDD en CDI. Ainsi, *"depuis 2012, seuls 65 informaticiens auraient vu leur CDD transformé en CDI"*, illustre le rapporteur.

### **Prestataires extérieurs faute de compétences internes**

Outre le recours aux contractuels, les ministères font souvent appel à des cabinets extérieurs pour pallier l'absence de compétences internes.

Selon les informations transmises par le gouvernement, *"la dépense sur les prestations intellectuelles informatiques est estimée à environ 460 millions d'euros pour l'ensemble des ministères (fourchette moyenne). Sur la base d'un taux journalier moyen estimé pour l'État à environ 750 euros TTC, nous pouvons estimer, sur une base de 253 jours ouvrés annuels, à un nombre d'équivalent temps plein d'environ 2 500"*, calcule Michel Canevet. Qui relève à juste titre que *"bien que la direction des achats de l'État (DAE) ait mis en place des stratégies*

*communes d'achat en matière d'informatique, il n'en existe pas, à ce jour, pour les prestations intellectuelles”.*

\*En 2015, sous l'impulsion de la Dinsic, le corps d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Intérieur a été revalorisé et est devenu interministériel, les effets de cette réforme ne devant se manifester que progressivement.